VAE : Secrétaire médical(e) et médico-social(e)

- **Jury VAE S2MS seul (référence 2592)**
- **Jury VAE S2MS et accompagnement à distance (référence 2590)**

INSCRIPTION

Tout au long de l'année

Le titre de « Secrétaire médical(e) et médico-social(e) »

Ce titre est délivré exclusivement par le Cned, par la voie de la **validation des acquis de l'expérience.** Il est enregistré au niveau IV au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) par l'arrêté du 11 mars 2005, publié au Journal Officiel le 15 mars 2005**.** Accès RNCP http://www.cncp.gouv.fr, répertoire, code NSF : **324T.**
Il permet de se présenter ultérieurement aux concours :
– de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière (lettre circulaire n°1086 du 19.10.93 du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville).
– d'entrée dans les Instituts de formation en soins infirmiers (arrêté du 06.09.01 paru au JO du 18.09.01).

Rappel : La validation des acquis de l'expérience concerne exclusivement les personnes qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le domaine du secrétariat médical et/ou médico-social.

- ☐ Formations scolaires
- ☐ Formations supérieures
- ■ **Formations professionnelles**
- ☐ Préparations aux concours de la fonction publique
- ☐ Langues
- ☐ Formations libres
- ☐ Mise à niveau
- ☐ Concours d'entrée
- ☐ Soutien et accompagnement

Objectifs de l'accompagnement

• préparer son **dossier VAE** : **rédiger le livret 2, pièce maîtresse du dossier** (récit et analyse de l'activité professionnelle),
• se préparer à l'**entretien avec le jury,**
en vue de l'obtention du titre par la voie de la **validation des acquis de l'expérience.**
• faire le point, après le jury, en cas de non validation et/ou de validation partielle.

Remarque : le dossier VAE est un assemblage du livret 1 (livret de recevabilité) et du livret 2.

Dates et durée

Période de formation	Tout au long de l'année
Jury VAE	2 sessions par an *(mars et novembre)*
Dates limites de dépôt du dossier	1er février et 1er octobre.
Durée totale du parcours, de l'inscription à la proclamation des résultats	4 à 12 mois
Durée des formations VAE S2MS accompagnées	4 à 8 mois
Vous disposez d'un an à compter de la notification de la recevabilité pour déposer votre dossier VAE.	
Quelle que soit la date de votre inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription mentionnant **votre indicatif** ; vous pourrez alors vous inscrire sur le site Internet de la VAE pour accéder au livret 2, pièce maîtresse du dossier VAE.	



Pour tout renseignement complémentaire, **Cned accueil : tél. 05 49 49 97 97**

CNED

Prérequis

Conditions requises	Pièces à fournir
Justifier de la **recevabilité de sa demande**	Attestation de recevabilité
ou bien garder le bénéfice d'une **validation partielle obtenue lors d'un jury VAE (validité : 5 ans maximum)**	Procès verbal de jury **(sessions 2005 à 2009)**

Contenu

Inscription seule au jury **Formation 2592**	**Inscription au jury + accompagnement :** **Formation 2590** (Cette formule intègre les frais d'inscription au jury)
Vous constituez seul(e) votre dossier VAE au moyen des documents fournis : – livret 2 (format Word), – mode d'emploi.	L'accompagnement doit vous permettre de : – repérer les activités les plus pertinentes et représentatives de vos expériences en conformité avec le référentiel du titre, – vous approprier la méthodologie de rédaction du livret 2 et de mettre en valeur votre expérience, – vous préparer à l'entretien avec le jury, en vue de l'obtention du titre S2MS. **Cet accompagnement est personnalisé et spécifique** au **titre S2MS**. Il se déroule en classe virtuelle et comprend : – 4 entretiens individuels de 0h30 à 1h30, dont un consacré à une **simulation de jury,** – 3 ateliers de 2h30 en groupes restreints de 4 à 6 personnes. Entre ces rendez-vous, vous aurez accès à l'ensemble des aides et documents ressources sur le **site Internet d'aide méthodologique à la VAE** : cette plate-forme permet d'échanger, en différé, avec l'accompagnateur, et de déposer les travaux réalisés. Ces travaux seront commentés par l'accompagnateur.

Dans les deux formules, vous bénéficiez de :

- **la présentation devant le jury VAE.** Le jury se réunit à Lyon ; un entretien à distance peut être envisagé pour les candidats résidant dans certaines zones géographiques notamment dans les Dom Tom (nous consulter).
- **un bilan post-jury** (rendez-vous de 0h30 par téléphone ou par classe virtuelle) avec les conseillers du Cned **;** des **conseils individualisés en cas d'échec ou de validation partielle**, pour vous aider dans votre choix : formation complémentaire puis épreuve d'examen ou expérience complémentaire et nouveau jury ou nouvelle orientation.
- **un suivi administratif** assuré tout au long de la prestation, avec possibilité de remise de justificatifs.

Modalités de la formation jury seul

Pour vous accompagner dans votre formation, le Cned propose :

• **des outils :**

– le livret 2 au format Word,

– une notice explicative pour vous aider à compléter le livret 2 en autonomie.

• **le site Internet donnant accès à :**

– une rubrique *ressources* pour l'accès au livret 2 et autres documents utiles,

– un *forum* pour favoriser les échanges entre inscrits au jury.

Modalités de l'accompagnement à distance par classe virtuelle et messagerie

Pour vous accompagner dans votre formation, le Cned propose :

• **Un accompagnateur dédié :** spécialiste du diplôme, qui suit chaque candidat tout au long du parcours.

• **Des outils innovants :**
– un site Internet spécifique,
– un livret 2 interactif téléchargeable,
– des documents pédagogiques téléchargeables élaborés spécialement pour une utilisation en autonomie,
– des ressources téléchargeables,
– un dispositif interactif, conjuguant les avantages de la distance et de la présence, qui réunit le(s) candidat(s) et l'accompagnateur dans une classe virtuelle et permet les échanges oraux et écrits ainsi que le partage de documents.

• **Des services personnalisés :**
– une analyse individualisée des travaux réalisés entre 2 rendez-vous.
– un accompagnement qui combine, en alternance, et sur rendez-vous, deux modalités :

- entretiens indivividuels,
- entretiens collectifs en petits groupes concernés par le même diplôme

pour aider à la rédaction, préparer l'entretien, soutenir la démarche de chacun et favoriser, si on le souhaite, le travail collaboratif.

– un bilan post-jury et des conseils pour la poursuite du parcours en cas de validation partielle ou d'absence de validation.

• **Le site Internet de la formation** permet de **:**
– communiquer par écrit avec l'accompagnateur,
– télécharger des ressources indispensables à la rédaction de votre Livret 2,
– déposer les travaux entre les rendez-vous,
– communiquer sur un forum avec d'autres inscrits à la formation.

Moyens annexes

Équipement informatique *Jury seul*	**Équipement informatique** *Jury et accompagnement*
➢ **Matériel :** micro-ordinateur équipé d'un navigateur Internet, imprimante, accès Internet.	➢ **Matériel :** micro-ordinateur équipé d'un navigateur Internet, accès Internet haut débit, webcam compatible avec le système d'exploitation, microphone et oreillette (ou casque ou hauts parleurs), imprimante, téléphone fixe.

Délivrance du titre

Le candidat présente son dossier devant le jury VAE lors d'un entretien. A l'issue de l'entretien, le jury peut décider de lui délivrer tout ou partie du titre, ou rejeter sa candidature.

En cas de validation partielle ou d'absence de validation, le candidat pourra, afin de valider les domaines concernés :

- compléter sa formation en s'inscrivant aux modules proposés par le Cned et en passant les épreuves lors d'une session d'**examen** (examen chaque année fin septembre),
- compléter son expérience professionnelle et présenter un **nouveau dossier devant un jury** (délai minimum d'un an).

Informations tarifaires

Applicables jusqu'au 31 décembre 2009

Formations	**Tarifs**
Secrétariat médical et médico-social ▪ Jury VAE S2MS seul 2592 ▪ Jury VAE S2MS et accompagnement à distance 2590	276 € 1097 €

Conditions générales

La somme demandée représente des droits d'inscription à la formation et ne peut donner lieu à remboursement ni changement de formation ou report d'inscription.

Une participation aux frais sera demandée pour toute réexpédition du fait de l'inscrit.

Les informations recueillies concernant l'inscrit font l'objet d'un traitement automatisé déclaré à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Chacun dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant et d'un droit de rectification qui s'exerce auprès du directeur de l'institut du Cned de Lyon. Les informations recueillies sont réservées à l'usage exclusif du Cned (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Le Cned peut être amené à procéder à des enquêtes de satisfaction téléphoniques ou sous forme de questionnaire écrit et à ce titre prendre contact avec vous. Celles-ci sont sans obligation de réponse de votre part.

Le cachet de la poste faisant foi, tout dossier renvoyé après la date limite d'inscription ne sera pas pris en compte.



Pour tout renseignement complémentaire,
Cned accueil : tél. 05 49 49 97 97